



NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de l'Administration des chemins de fer (ci-après « ACF ») liées aux licences de conducteurs de train et de tramway.

Ces activités comprennent entre autres la gestion des différentes licences, certificats d'aptitude et des mentions y associées.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Administration des chemins de fer
1, Porte de France
L – 4360 Esch –sur - Alzette
Email : contact@acf.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la sécurité des activités ferroviaires et de tramway garantissant que seules les personnes possédant les compétences requises obtiennent une licence de conducteur de train ou de tramway.

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train ;
- Loi du 13 juin 2017 relative à la sécurité-tramway.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le service de licence des conducteurs. (@ ?)

- Train: Licences.Conducteurs@acf.etat.lu
- Tramway: licences.conducteurstram@acf.etat.lu

Durée de conservation des données personnelles

- Licences de conducteur de train

Les données à caractère personnel liées aux licences de conducteur de train sont conservées pour une durée maximale de 10 ans après la fin de validité de la licence.

- Licences de conducteur de tramway.

Les données à caractère personnel liées aux licences de conducteur de tramway sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans après la fin de validité de la licence.



Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par l'ACF. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification, l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Délégué à la protection des données (« DPO »)

Si la personne concernée veut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition, ou si elle estime qu'une violation de ses données personnelles a eu lieu, elle peut contacter le DPO de l'ACF :

- par mail : dpo@acf.etat.lu ;
- par courrier postal à l'adresse susmentionnée.

Une preuve de l'identité doit être jointe à la demande (ex. copie de la carte d'identité ou du passeport, numéro de la licence, etc.)

Droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle CNPD (« Commission nationale pour la protection des données », <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L'exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d'obtenir la délivrance ou le renouvellement de la licence en question. Le fait de ne pas fournir à l'ACF les données à caractère personnel requises fera obstacle à la délivrance ou au renouvellement de la licence en question.

Existence d'une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par l'ACF ne servent pas à la prise d'une décision automatisée.